



Divorce a l'amiable en cours et droit sur heritage

Par **wxazcver**, le **14/02/2016** à **16:20**

Bonjour,

mes parents divorce , mon père étant heritier de prés de 300 millions d'euro de mon grand père décédé il y a 2 ans . ma mère et moi n'avons aucun contact avec lui depuis des mois .je me demandais a quel pourcentage avant nous le droit de cet heritage ? (l'avocate de ma mère dis 50%)

Quand mes parent il y a 6 mois était encore ensemble mon père n'avait toujours pas touché cette héritage . je voulais aussi savoir le temps que ça. prendra comme l'héritage de mon grand père et dispersé dans plusieurs banque dans 3 pays différents

Merci

Par **youris**, le **14/02/2016** à **18:46**

Bonjour,

L'héritage est un bien propre de votre père donc n'entre pas dans la communauté.

Donc l'héritage de votre grand père appartient exclusivement à votre père qui peut en disposer comme il l'entend.

Si vos parents divorcent, au décès de votre père, vous serez le seul héritier de votre père.

Salutations